

Mairie

Place Jacques Georges
18400 Lunery
02 48 23 14 20
mairie@lunery.fr
www.lunery.fr

COMMUNE DE LUNERY
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026
DÉLIBÉRATION N° 20260321-05

L'an deux mil vingt-six et le vingt-et-un mars à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

Présents :

M. LABED Patrick, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte, **Adjoints**.

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia, M. BILLARD Philippe, Mme RADERSMA Maaïke, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle, **Conseillers municipaux**.

Membres Représentés :

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER Bénédicte

Membres Absents :

Monsieur LANOUE Dominique

Secrétaire : Madame LAVILLE Estelle

Nombre de membres en exercice :	15	Votes Pour :	14
Nombre de membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstentions :	0

**FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES ET ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS
DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est administré par un conseil d'administration, présidé de droit par le maire.

Il précise que le conseil d'administration du CCAS comprend, outre le maire, des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le maire par arrêté.

Le nombre total de membres du conseil d'administration, ainsi que la répartition entre membres élus et membres nommés, doivent être fixés par délibération du conseil municipal, dans le respect du principe de parité entre ces deux catégories.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer la composition du conseil d'administration du CCAS de la commune de Lunery à **4** membres élus par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité, des membres présents ou représentés,**

FIXE à **4** le nombre de membres élus du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

PRÉCISE que le conseil d'administration du CCAS sera donc composé de 9 membres, Monsieur le maire, Président de droit, 4 membres élus par le conseil municipal, 4 membres nommés par Monsieur le Maire.

PRÉCISE que les membres nommés du Conseil d'administration du CCAS feront l'objet d'un arrêté de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des membres élus du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, et au vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une seule liste de candidats a été déposée, intitulée « Bien vivre dans ma commune », composée comme suit :

- Madame Lucie CHAMAILLARD
- Patrick LABED
- Gwenaëlle LADEIRA
- Thierry JOURDAIN

Monsieur le Maire interroge l'assemblée afin de savoir si une autre liste de candidats souhaite se présenter.

Après consultation de l'assemblée, il est constaté qu'aucune autre liste ne souhaite candidater. Il est donc proposé de procéder à l'élection des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS sur la base de cette liste unique.

Résultat :

Nombre de votants : **14**

Nombre de bulletin Blanc : **0**

Nombre de bulletin nul : **0**

Nombre de bulletins pour la liste « bien vivre dans ma commune » : **14**

SONT ainsi déclarés élus, à l'issue du scrutin, comme membres élus du conseil d'administration du CCAS :

- Madame Lucie CHAMAILLARD
- Patrick LABED
- Gwenaëlle LADEIRA
- Thierry JOURDAIN

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,
Lunery, le 21 Mars 2026

Sylvain JOLY
Maire de Lunery,

Estelle LAVILLE
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **27 Mars 2026**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **27 Mars 2026**

COMMUNE DE LUNERY
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026
DÉLIBÉRATION N° 20260321-06

L'an deux mil vingt-six et le vingt-et-un mars à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

Présents :

M. LABED Patrick, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte, **Adjoints**.

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia, M. BILLARD Philippe, Mme RADERSMA Maaïke, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle, **Conseillers municipaux**.

Membres Représentés :

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER Bénédicte

Membres Absents :

Monsieur LANOUE Dominique

Secrétaire : Madame LAVILLE Estelle

Nombre de membres en exercice :	15	Votes Pour :	14
Nombre de membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstentions :	0

CRÉATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET FIXATION DE LEUR COMPOSITION

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut constituer en son sein des commissions communales, chargées d'étudier les affaires soumises au conseil municipal et de formuler des avis.

Il rappelle que ces commissions sont facultatives, que leur nombre, leur dénomination ainsi que le nombre de conseillers municipaux y siégeant sont fixés par le conseil municipal, et qu'elles sont présidées de droit par le maire, ou son représentant.

Afin de permettre un travail structuré, thématique et efficace, Monsieur le Maire propose la création de six commissions communales, avec la composition suivante :

- Commission Finances et budget : Président + 5 membres ;
- Commission Enseignement, écoles et jeunesse : Président + 5 membres ;
- Commission Travaux, urbanisme et sécurité routière : Président + 5 membres ;
- Commission Cadre de vie, sécurité et environnement : Président + 7 membres ;
- Commission Vie associative, culture et cérémonies : Président + 8 membres ;
- Commission Communication et promotion de la commune : Président + 7 membres.

Il est précisé que ces commissions ont un rôle consultatif, qu'elles participent à la préparation des décisions du conseil municipal et qu'elles favorisent l'implication des élus dans les différents domaines d'action de la commune.

Monsieur le Maire indique que la désignation nominative des membres de chacune de ces commissions interviendra dans un second temps, par délibération spécifique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, des membres présents ou représentés,**

DÉCIDE de créer les commissions communales suivantes, présidées de droit par le maire ou son représentant :

- ✓ Commission Finances et budget : Président + 5 membres
- ✓ Commission Enseignement, écoles et jeunesse : Président + 5 membres
- ✓ Commission Travaux, urbanisme et sécurité routière : Président + 5 membres
- ✓ Commission Cadre de vie, sécurité et environnement : Président + 7 membres
- ✓ Commission Vie associative, culture et cérémonies : Président + 8 membres
- ✓ Commission Communication et promotion de la commune : Président + 7 membres

RAPPELLE que le maire est président de droit de chacune des commissions communales, ou son représentant en cas d'empêchement ;

INDIQUE que la désignation nominative des membres de chaque commission fera l'objet d'une délibération spécifique.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,
Lunery, le 21 Mars 2026

Sylvain JOLY
Maire de Lunery,

Estelle LAVILLE
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **27 Mars 2026**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **27 Mars 2026**

Mairie

Place Jacques Georges
18400 Lunery
02 48 23 14 20
mairie@lunery.fr
www.lunery.fr

COMMUNE DE LUNERY
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026
DÉLIBÉRATION N° 20260321-07

L'an deux mil vingt-six et le vingt-et-un mars à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

Présents :

M. LABED Patrick, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte, **Adjoints**.

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia, M. BILLARD Philippe, Mme RADERSMA Maaïke, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle, **Conseillers municipaux**.

Membres Représentés :

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER Bénédicte

Membres Absents :

Monsieur LANOUE Dominique

Secrétaire : Madame LAVILLE Estelle

Nombre de membres en exercice :	15	Votes Pour :	14
Nombre de membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstentions :	0

DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération précédente, le conseil municipal a décidé de créer six commissions communales, d'en fixer la dénomination ainsi que le nombre de membres appelés à y siéger.

Il rappelle que, conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, les commissions communales sont présidées de droit par le maire, ou son représentant, et que leurs membres sont désignés par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation nominative des membres des commissions communales, conformément à la composition arrêtée.

Il propose au conseil municipal de voter à main levée pour procéder à ces désignations. Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce mode de scrutin requiert l'unanimité du conseil municipal.

Il est ensuite donné lecture des propositions de composition pour chacune des commissions communales.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, des membres présents ou représentés**, DÉCIDE de procéder au vote à main levée pour la désignation des membres des commissions communales.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, des membres présents ou représentés**, DÉSIGNE les membres des six commissions, le maire étant président de droit des commissions communales comme suit :

Commission finances et budget

Membres : Monsieur Patrick LABED
Madame Pascale DI NARDO
Monsieur Philippe BILLARD
Madame Maaïke RADERSMA
Madame Estelle LAVILLE

Commission enseignement, écoles et jeunesse

Membres : Madame Lucie CHAMAILLARD
Madame Bénédicte BOULASSIER
Madame Gwenaëlle LADEIRA
Madame Patricia MOKRZYCKI
Madame Estelle LAVILLE

Commission travaux, urbanisme et sécurité routière

Membres : Monsieur Bertrand HÉNAULT
Madame Pascale DI NARDO
Monsieur Thierry JOURDAIN
Monsieur Laurent LELIÈVRE
Monsieur Roland ESQUIVE

Commission cadre de vie, sécurité et environnement

Membres : Monsieur Bertrand HÉNAULT
Monsieur Patrick LABED
Madame Lucie CHAMAILLARD
Madame Maaïke RADERSMA
Monsieur Thierry JOURDAIN
Monsieur Laurent LELIÈVRE
Monsieur Dominique LANOUE

Commission vie associative, culture et cérémonies

Membres : Madame Bénédicte BOULASSIER
Madame Lucie CHAMAILLARD
Madame Pascale DI NARDO
Monsieur Philippe BILLARD
Madame Gwenaëlle LADEIRA
Monsieur Laurent LELIÈVRE
Madame Patricia MOKRZYCKI
Monsieur Roland ESQUIVE

Commission communication et promotion de la commune

Membres : Madame Bénédicte BOULASSIER
Monsieur Patrick LABED
Madame Lucie CHAMAILLARD
Madame Pascale DI NARDO
Monsieur Thierry JOURDAIN
Madame Gwenaëlle LADEIRA
Madame Patricia MOKRZYCKI

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,
Lunery, le 21 Mars 2026

Sylvain JOLY
Maire de Lunery,



Estelle LAVILLE
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **27 Mars 2026**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **27 Mars 2026**

Mairie

Place Jacques Georges
18400 Lunery
02 48 23 14 20
mairie@lunery.fr
www.lunery.fr

COMMUNE DE LUNERY
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026
DÉLIBÉRATION N° 20260321-08

L'an deux mil vingt-six et le vingt-et-un mars à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

Présents :

M. LABED Patrick, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte, **Adjoints**.

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia, M. BILLARD Philippe, Mme RADERSMA Maaïke, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle, **Conseillers municipaux**.

Membres Représentés :

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER Bénédicte

Membres Absents :

Monsieur LANOUE Dominique

Secrétaire : Madame LAVILLE Estelle

Nombre de membres en exercice :	15	Votes Pour :	14
Nombre de membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstentions :	0

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS, ORGANISMES ET INSTANCES EXTÉRIEURES :

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA LOIRE ET AFFLUENTS DU DÉPARTEMENT DU CHER - SICALA DU CHER

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Lunery appelés à siéger au sein des syndicats, organismes et différentes instances extérieures auxquels la commune adhère ou participe.

Il précise que ces désignations concernent à la fois :

- des syndicats et établissements de coopération,
- des organismes partenaires,
- ainsi que des correspondants communaux thématiques.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter à main levée pour procéder à ces désignations. Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce mode de scrutin requiert l'unanimité du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, des membres présents ou représentés,**

DÉCIDE de procéder au vote à main levée pour la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats, organismes et instances extérieures.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Loire et Affluents du département du Cher,

Il est procédé au vote à main levée

Sont désignés :

Déléguée Titulaire :

Madame Maaïke RADERSMA avec 14 Voix POUR

Délégué Suppléant :

Monsieur Laurent LELIÈVRE avec 14 Voix POUR

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,
Lunery, le 21 Mars 2026

Sylvain JOLY

Maire de Lunery,



Estelle LAVILLE

Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **27 Mars 2026**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **27 Mars 2026**

COMMUNE DE LUNERY
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026
DÉLIBÉRATION N° 20260321-08-1

L'an deux mil vingt-six et le vingt-et-un mars à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

Présents :

M. LABED Patrick, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte, **Adjoints**.

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia, M. BILLARD Philippe, Mme RADERSMA Maaïke, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle, **Conseillers municipaux**.

Membres Représentés :

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER Bénédicte

Membres Absents :

Monsieur LANOUE Dominique

Secrétaire : Madame LAVILLE Estelle

Nombre de membres en exercice :	15	Votes Pour :	14
Nombre de membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstentions :	0

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS, ORGANISMES ET INSTANCES EXTÉRIEURES :

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Lunery appelés à siéger au sein des syndicats, organismes et différentes instances extérieures auxquels la commune adhère ou participe.

Il précise que ces désignations concernent à la fois :

- des syndicats et établissements de coopération,
- des organismes partenaires,
- ainsi que des correspondants communaux thématiques.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter à main levée pour procéder à ces désignations. Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce mode de scrutin requiert l'unanimité du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, des membres présents ou représentés,**

DÉCIDE de procéder au vote à main levée pour la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats, organismes et instances extérieures.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune au sein du **Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18),**

Il est procédé au vote à main levée

Sont désignés :

Délégué Titulaire :

Monsieur Sylvain JOLY avec 14 Voix POUR

Délégué Suppléant :

Monsieur Bertrand HÉNAULT avec 14 Voix POUR

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,
Lunery, le 21 Mars 2026

Sylvain JOLY
Maire de Lunery,



Estelle LAVILLE
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **27 Mars 2026**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **27 Mars 2026**

Mairie

Place Jacques Georges
18400 Lunery
02 48 23 14 20
mairie@lunery.fr
www.lunery.fr

COMMUNE DE LUNERY
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026
DÉLIBÉRATION N° 20260321-08-2

L'an deux mil vingt-six et le vingt-et-un mars à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

Présents :

M. LABED Patrick, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte, **Adjoints**.

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia, M. BILLARD Philippe, Mme RADERSMA Maaïke, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle, **Conseillers municipaux**.

Membres Représentés :

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER Bénédicte

Membres Absents :

Monsieur LANOUE Dominique

Secrétaire : Madame LAVILLE Estelle

Nombre de membres en exercice :	15	Votes Pour :	14
Nombre de membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstentions :	0

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS, ORGANISMES ET INSTANCES EXTÉRIEURES :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE DE CHAROST – SAINT-FLORENT-SUR-CHER (SITS)

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Lunery appelés à siéger au sein des syndicats, organismes et différentes instances extérieures auxquels la commune adhère ou participe.

Il précise que ces désignations concernent à la fois :

- des syndicats et établissements de coopération,
- des organismes partenaires,
- ainsi que des correspondants communaux thématiques.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter à main levée pour procéder à ces désignations. Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce mode de scrutin requiert l'unanimité du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, des membres présents ou représentés,**

DÉCIDE de procéder au vote à main levée pour la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats, organismes et instances extérieures.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune au sein du **Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de Charost – Saint-Florent-sur-Cher (SITS),**

Il est procédé au vote à main levée

Sont désignés :

Délégué Titulaire :

Madame Lucie CHAMAILLARD avec 14 Voix POUR

Délégué Suppléant :

Madame Patricia MOKRZYCKI avec 14 Voix POUR

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,
Lunery, le 21 Mars 2026

Sylvain JOLY
Maire de Lunery,

Estelle LAVILLE
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **27 Mars 2026**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **27 Mars 2026**

Mairie

Place Jacques Georges
18400 Lunery
02 48 23 14 20
mairie@lunery.fr
www.lunery.fr

COMMUNE DE LUNERY
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026
DÉLIBÉRATION N° 20260321-08-3

L'an deux mil vingt-six et le vingt-et-un mars à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

Présents :

M. LABED Patrick, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte, **Adjoints**.

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia, M. BILLARD Philippe, Mme RADERSMA Maaïke, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle, **Conseillers municipaux**.

Membres Représentés :

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER Bénédicte

Membres Absents :

Monsieur LANOUE Dominique

Secrétaire : Madame LAVILLE Estelle

Nombre de membres en exercice :	15	Votes Pour :	14
Nombre de membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstentions :	0

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS, ORGANISMES ET INSTANCES EXTÉRIEURES :

COMMUNES FORESTIÈRES DU CHER ET DE L'INDRE

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Lunery appelés à siéger au sein des syndicats, organismes et différentes instances extérieures auxquels la commune adhère ou participe.

Il précise que ces désignations concernent à la fois :

- des syndicats et établissements de coopération,
- des organismes partenaires,
- ainsi que des correspondants communaux thématiques.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter à main levée pour procéder à ces désignations. Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce mode de scrutin requiert l'unanimité du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à **l'unanimité, des membres présents ou représentés**,

DÉCIDE de procéder au vote à main levée pour la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats, organismes et instances extérieures.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune au sein de la structure **Communes Forestières du Cher et de l'Indre**

Il est procédé au vote à main levée

Sont désignés :

Délégué Titulaire :

Monsieur Bertrand HÉNAULT avec 14 Voix POUR

Délégué Suppléant :

Madame Maaïke RADERSMA avec 14 Voix POUR

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,
Lunery, le 21 Mars 2026

Sylvain JOLY

Maire de Lunery,

Estelle LAVILLE

Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **27 Mars 2026**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **27 Mars 2026**

Mairie

Place Jacques Georges
18400 Lunery
02 48 23 14 20
mairie@lunery.fr
www.lunery.fr

COMMUNE DE LUNERY

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N° 20260321-08-4

L'an deux mil vingt-six et le vingt-et-un mars à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

Présents :

M. LABED Patrick, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte, **Adjoints**.

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia, M. BILLARD Philippe, Mme RADERSMA Maaïke, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle, **Conseillers municipaux**.

Membres Représentés :

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER Bénédicte

Membres Absents :

Monsieur LANOUE Dominique

Secrétaire : Madame LAVILLE Estelle

Nombre de membres en exercice :	15	Votes Pour :	14
Nombre de membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstentions :	0

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS, ORGANISMES ET INSTANCES EXTÉRIEURES :

AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE DU CANTON DE CHAROST

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Lunery appelés à siéger au sein des syndicats, organismes et différentes instances extérieures auxquels la commune adhère ou participe.

Il précise que ces désignations concernent à la fois :

- des syndicats et établissements de coopération,
- des organismes partenaires,
- ainsi que des correspondants communaux thématiques.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter à main levée pour procéder à ces désignations. Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce mode de scrutin requiert l'unanimité du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, des membres présents ou représentés,**

DÉCIDE de procéder au vote à main levée pour la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats, organismes et instances extérieures.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune au sein de la structure **Aide au Maintien à Domicile du Canton de Charost**

Il est procédé au vote à main levée

Sont désignés :

Délégué Titulaire :

Madame Pascale DI NARDO avec 14 Voix POUR

Délégué Suppléant :

Madame Lucie CHAMAILLARD avec 14 Voix POUR

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,
Lunery, le 21 Mars 2026

Sylvain JOLY

Maire de Lunery,



Estelle LAVILLE

Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **27 Mars 2026**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **27 Mars 2026**

COMMUNE DE LUNERY
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026
DÉLIBÉRATION N° 20260321-08-5

L'an deux mil vingt-six et le vingt-et-un mars à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

Présents :

M. LABED Patrick, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte, **Adjoints**.

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia, M. BILLARD Philippe, Mme RADERSMA Maaïke, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle, **Conseillers municipaux**.

Membres Représentés :

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER Bénédicte

Membres Absents :

Monsieur LANOUE Dominique

Secrétaire : Madame LAVILLE Estelle

Nombre de membres en exercice :	15	Votes Pour :	14
Nombre de membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstentions :	0

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS, ORGANISMES ET INSTANCES EXTÉRIEURES :

APPROLYS CENTR'ACHATS

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Lunery appelés à siéger au sein des syndicats, organismes et différentes instances extérieures auxquels la commune adhère ou participe.

Il précise que ces désignations concernent à la fois :

- des syndicats et établissements de coopération,
- des organismes partenaires,
- ainsi que des correspondants communaux thématiques.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter à main levée pour procéder à ces désignations. Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce mode de scrutin requiert l'unanimité du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, des membres présents ou représentés,**

DÉCIDE de procéder au vote à main levée pour la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats, organismes et instances extérieures.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune au sein de la structure **Approlys Centr'Achats**

Il est procédé au vote à main levée

Sont désignés :

Délégué Titulaire :

Monsieur Patrick LABED avec 14 Voix POUR

Délégué Suppléant :

Monsieur Philippe BILLARD avec 14 Voix POUR

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,
Lunery, le 21 Mars 2026

Sylvain JOLY

Maire de Lunery,



Estelle LAVILLE

Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **27 Mars 2026**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **27 Mars 2026**

Mairie

Place Jacques Georges
18400 Lunery
02 48 23 14 20
mairie@lunery.fr
www.lunery.fr

COMMUNE DE LUNERY
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026
DÉLIBÉRATION N° 20260321-08-6

L'an deux mil vingt-six et le vingt-et-un mars à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

Présents :

M. LABED Patrick, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte, **Adjoint**.

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia, M. BILLARD Philippe, Mme RADERSMA Maaïke, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle, **Conseillers municipaux**.

Membres Représentés :

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER Bénédicte

Membres Absents :

Monsieur LANOUE Dominique

Secrétaire : Madame LAVILLE Estelle

Nombre de membres en exercice :	15	Votes Pour :	14
Nombre de membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstentions :	0

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS, ORGANISMES ET INSTANCES EXTÉRIEURES :

GIP RECIA

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Lunery appelés à siéger au sein des syndicats, organismes et différentes instances extérieures auxquels la commune adhère ou participe.

Il précise que ces désignations concernent à la fois :

- des syndicats et établissements de coopération,
- des organismes partenaires,
- ainsi que des correspondants communaux thématiques.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter à main levée pour procéder à ces désignations. Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce mode de scrutin requiert l'unanimité du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, des membres présents ou représentés**,

DÉCIDE de procéder au vote à main levée pour la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats, organismes et instances extérieures.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune au sein de la structure **GIP RECIA**

Il est procédé au vote à main levée

Sont désignés :

Délégué Titulaire :

Monsieur Philippe BILLARD avec 14 Voix POUR

Délégué Suppléant :

Madame Estelle LAVILLE avec 14 Voix POUR

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,
Lunery, le 21 Mars 2026

Sylvain JOLY

Maire de Lunery,

Estelle LAVILLE

Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **27 Mars 2026**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **27 Mars 2026**

COMMUNE DE LUNERY
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026
DÉLIBÉRATION N° 20260321-08-7

L'an deux mil vingt-six et le vingt-et-un mars à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

Présents :

M. LABED Patrick, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte, **Adjoints**.

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia, M. BILLARD Philippe, Mme RADERSMA Maaïke, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle, **Conseillers municipaux**.

Membres Représentés :

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER Bénédicte

Membres Absents :

Monsieur LANOUE Dominique

Secrétaire : Madame LAVILLE Estelle

Nombre de membres en exercice :	15	Votes Pour :	14
Nombre de membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstentions :	0

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS, ORGANISMES ET INSTANCES EXTÉRIEURES :

CHER INGÉNIERIE DES TERRITOIRES (CIT)

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Lunery appelés à siéger au sein des syndicats, organismes et différentes instances extérieures auxquels la commune adhère ou participe.

Il précise que ces désignations concernent à la fois :

- des syndicats et établissements de coopération,
- des organismes partenaires,
- ainsi que des correspondants communaux thématiques.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter à main levée pour procéder à ces désignations. Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce mode de scrutin requiert l'unanimité du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, des membres présents ou représentés,**

DÉCIDE de procéder au vote à main levée pour la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats, organismes et instances extérieures.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué de la commune auprès de la structure **Cher Ingénierie des Territoires (CIT)**

Il est procédé au vote à main levée

Monsieur Bertrand HÉNAULT est désigné délégué avec 14 Voix POUR

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,
Lunery, le 21 Mars 2026

Sylvain JOLY
Maire de Lunery,

Estelle LAVILLE
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **27 Mars 2026**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **27 Mars 2026**

COMMUNE DE LUNERY
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026
DÉLIBÉRATION N° 20260321-08-8

L'an deux mil vingt-six et le vingt-et-un mars à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain JOLY, Maire.

Présents :

M. LABED Patrick, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte, **Adjoints.**

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia, M. BILLARD Philippe, Mme RADERSMA Maaïke, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle, **Conseillers municipaux.**

Membres Représentés :

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER Bénédicte

Membres Absents :

Monsieur LANOUE Dominique

Secrétaire : Madame LAVILLE Estelle

Nombre de membres en exercice :	15	Votes Pour :	14
Nombre de membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstentions :	0

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS, ORGANISMES ET INSTANCES EXTÉRIEURES :

COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Lunery appelés à siéger au sein des syndicats, organismes et différentes instances extérieures auxquels la commune adhère ou participe.

Il précise que ces désignations concernent à la fois :

- des syndicats et établissements de coopération,
- des organismes partenaires,
- ainsi que des correspondants communaux thématiques.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter à main levée pour procéder à ces désignations. Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce mode de scrutin requiert l'unanimité du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, des membres présents ou représentés,**

DÉCIDE de procéder au vote à main levée pour la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats, organismes et instances extérieures.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué de la commune auprès de la structure **Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Il est procédé au vote à main levée

Madame Patricia MOKRZYCKI est désignée déléguée avec 14 Voix POUR

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,
Lunery, le 21 Mars 2026

Sylvain JOLY
Maire de Lunery,



Estelle LAVILLE
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **27 Mars 2026**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **27 Mars 2026**

COMMUNE DE LUNERY
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026
DÉLIBÉRATION N° 20260321-08-9

L'an deux mil vingt-six et le vingt-et-un mars à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Sylvain JOLY, Maire**.

Présents :

M. LABED Patrick, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte, **Adjoints**.

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia, M. BILLARD Philippe, Mme RADERSMA Maaïke, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle, **Conseillers municipaux**.

Membres Représentés :

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER Bénédicte

Membres Absents :

Monsieur LANOUE Dominique

Secrétaire : Madame LAVILLE Estelle

Nombre de membres en exercice :	15	Votes Pour :	14
Nombre de membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstentions :	0

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS, ORGANISMES ET INSTANCES EXTÉRIEURES :

CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Lunery appelés à siéger au sein des syndicats, organismes et différentes instances extérieures auxquels la commune adhère ou participe.

Il précise que ces désignations concernent à la fois :

- des syndicats et établissements de coopération,
- des organismes partenaires,
- ainsi que des correspondants communaux thématiques.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter à main levée pour procéder à ces désignations. Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce mode de scrutin requiert l'unanimité du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, des membres présents ou représentés,**

DÉCIDE de procéder au vote à main levée pour la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats, organismes et instances extérieures.

Considérant qu'il convient de désigner un **Correspondant Sécurité Routière**

Il est procédé au vote à main levée

Monsieur Laurent LELIÈVRE est désigné Correspondant Sécurité Routière avec 14 Voix POUR

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,
Lunery, le 21 Mars 2026

Sylvain JOLY
Maire de Lunery,

Estelle LAVILLE
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **27 Mars 2026**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **27 Mars 2026**

COMMUNE DE LUNERY
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026
DÉLIBÉRATION N° 20260321-08-10

L'an deux mil vingt-six et le vingt-et-un mars à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain JOLY, Maire.

Présents :

M. LABED Patrick, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte, **Adjoint**.

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia, M. BILLARD Philippe, Mme RADERSMA Maaïke, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle, **Conseillers municipaux**.

Membres Représentés :

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER Bénédicte

Membres Absents :

Monsieur LANOUE Dominique

Secrétaire : Madame LAVILLE Estelle

Nombre de membres en exercice :	15	Votes Pour :	14
Nombre de membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstentions :	0

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS, ORGANISMES ET INSTANCES EXTÉRIEURES :

CORRESPONDANT DÉFENSE

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Lunery appelés à siéger au sein des syndicats, organismes et différentes instances extérieures auxquels la commune adhère ou participe.

Il précise que ces désignations concernent à la fois :

- des syndicats et établissements de coopération,
- des organismes partenaires,
- ainsi que des correspondants communaux thématiques.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter à main levée pour procéder à ces désignations. Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce mode de scrutin requiert l'unanimité du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, des membres présents ou représentés,**

DÉCIDE de procéder au vote à main levée pour la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats, organismes et instances extérieures.

Considérant qu'il convient de désigner un **Correspondant Défense**

Il est procédé au vote à main levée

Monsieur Philippe BILLARD est désigné Correspondant Défense avec 14 Voix POUR

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,
Lunery, le 21 Mars 2026

Sylvain JOLY
Maire de Lunery,



Estelle LAVILLE
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **27 Mars 2026**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **27 Mars 2026**

Mairie

Place Jacques Georges
18400 Lunery
02 48 23 14 20
mairie@lunery.fr
www.lunery.fr

COMMUNE DE LUNERY
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026
DÉLIBÉRATION N° 20260321-08-11

L'an deux mil vingt-six et le vingt-et-un mars à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain JOLY, Maire.

Présents :

M. LABED Patrick, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte, **Adjoint**.

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia, M. BILLARD Philippe, Mme RADERSMA Maaïke, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle, **Conseillers municipaux**.

Membres Représentés :

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER Bénédicte

Membres Absents :

Monsieur LANOUE Dominique

Secrétaire : Madame LAVILLE Estelle

Nombre de membres en exercice :	15	Votes Pour :	14
Nombre de membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstentions :	0

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS, ORGANISMES ET INSTANCES EXTÉRIEURES :

CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Lunery appelés à siéger au sein des syndicats, organismes et différentes instances extérieures auxquels la commune adhère ou participe.

Il précise que ces désignations concernent à la fois :

- des syndicats et établissements de coopération,
- des organismes partenaires,
- ainsi que des correspondants communaux thématiques.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter à main levée pour procéder à ces désignations. Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce mode de scrutin requiert l'unanimité du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, des membres présents ou représentés,**

DÉCIDE de procéder au vote à main levée pour la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats, organismes et instances extérieures.

Considérant qu'il convient de désigner un **Correspondant Incendie et Secours**

Il est procédé au vote à main levée

Monsieur Thierry JOURDAIN est désigné Correspondant Incendie et Secours avec 14 Voix POUR

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,
Lunery, le 21 Mars 2026

Sylvain JOLY
Maire de Lunery,



Estelle LAVILLE
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **27 Mars 2026**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **27 Mars 2026**

Mairie

Place Jacques Georges
18400 Lunery
02 48 23 14 20
mairie@lunery.fr
www.lunery.fr

COMMUNE DE LUNERY
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026
DÉLIBÉRATION N° 20260321-08-12

L'an deux mil vingt-six et le vingt-et-un mars à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de LUNERY, régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain JOLY, Maire.

Présents :

M. LABED Patrick, M. HÉNAULT Bertrand, Mme BOULASSIER Bénédicte, **Adjoint**.

M. JOURDAIN Thierry, M. ESQUIVE Roland, Mme DI NARDO Pascale, Mme MOKRZYCKI Patricia, M. BILLARD Philippe, Mme RADERSMA Maaïke, Mme LADEIRA Gwenaëlle, M. LELIÈVRE Laurent, Mme LAVILLE Estelle, **Conseillers municipaux**.

Membres Représentés :

Madame CHAMAILLARD Lucie a donné procuration à Madame BOULASSIER Bénédicte

Membres Absents :

Monsieur LANOUE Dominique

Secrétaire : Madame LAVILLE Estelle

Nombre de membres en exercice :	15	Votes Pour :	14
Nombre de membres présents :	13	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14	Abstentions :	0

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS, ORGANISMES ET INSTANCES EXTÉRIEURES :

RÉFÉRENT AMBROISIE

Monsieur le Maire expose que, suite au renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Lunery appelés à siéger au sein des syndicats, organismes et différentes instances extérieures auxquels la commune adhère ou participe.

Il précise que ces désignations concernent à la fois :

- des syndicats et établissements de coopération,
- des organismes partenaires,
- ainsi que des correspondants communaux thématiques.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter à main levée pour procéder à ces désignations. Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce mode de scrutin requiert l'unanimité du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, des membres présents ou représentés,**

DÉCIDE de procéder au vote à main levée pour la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats, organismes et instances extérieures.

Considérant qu'il convient de désigner un **Référent Ambroisie**

Il est procédé au vote à main levée

Madame Maaïke RADERSMA est désignée Référente Ambroisie avec 14 Voix POUR

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,
Lunery, le 21 Mars 2026

Sylvain JOLY
Maire de Lunery,



Estelle LAVILLE
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire :

Publication sur le site internet de la commune : lunery.fr le **27 Mars 2026**

Transmission en Préfecture du Cher par ACTES le **27 Mars 2026**